



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**Cabinet**

*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 24 novembre 2016

**INFORMATION MEDIAS**

**Près de 115 millions de FCFP versés par l'Etat en complément des aides  
apportées aux sinistrés de la côte Est de Tahiti**

*Jeudi 24 novembre 2016*

Le comité interministériel du Fonds de secours, qui s'est tenu à Paris le 4 novembre 2016, a décidé d'indemniser à hauteur de 115 millions de FCFP, les victimes des dégâts causés par les inondations provoquées par les pluies diluviennes qui s'étaient abattues sur la côte Est de Tahiti en décembre 2015.



*Photos d'archives des dégâts causés par les intempéries sur la côte Est de Tahiti en décembre 2015*

Face à l'ampleur du sinistre, la Ministre des Outre-mer avait décidé d'activer le Fonds de secours en extrême urgence à hauteur de 12 millions de FCFP, afin de pourvoir aux besoins de première nécessité des familles sinistrées.

Cette aide s'est ajoutée à celles apportées par le Pays, les maires des communes touchées (Mahina et Hitia'a O Te Ra) pour reloger, vêtir et nourrir les sinistrés.

« Le Fonds de secours pour l'Outre-mer » est destiné à dédommager les particuliers les plus démunis pour compenser la perte de leurs biens mobiliers de première nécessité, non assurés, ainsi que les collectivités afin de leur permettre de rétablir le fonctionnement normal de leurs équipements publics essentiels comme les ponts, les routes, les réseaux d'adduction d'eau potable, la sécurisation des berges des cours d'eau ...

Ces décisions ont été rendues suite aux propositions émises par la commission locale d'attribution des aides de l'Etat, présidée par le Haut-Commissaire de la République, à laquelle le Pays et les maires des communes sinistrées étaient associés.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Les indemnisations accordées représentent un montant précis de 114,741 millions de FCFP qui seront délégués prochainement aux bénéficiaires :

- 106,924 millions de FCFP pour la Polynésie française,
- 2,535 millions de FCFP au profit des particuliers,
- 3,875 millions de FCFP pour la commune de Hitia'a O Te Ra,
- 1,406 million de FCFP pour la commune de Mahina.

L'intervention du Fonds de secours a été grandement facilitée par le partenariat étroit qui s'est naturellement établi, dès le début de la crise, entre l'Etat, le Pays et les communes concernées.

Le Haut-commissaire de la République se réjouit du montant retenu pour ces indemnisations qui va au-delà des montants qui lui avaient été annoncés; il témoigne de l'engagement des services de l'État au soutien des polynésiens sinistrés, notamment des plus vulnérables.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)